

*Peter Schulthess, président*

## **Nouvelles de la Charte suisse pour la psychothérapie**

### **Rapport annuel 2010 du président**

Cette année, le comité s'est réuni cinq fois pour traiter des affaires courantes. Deux autres séances ont réuni les présidents des commissions. Nous avons tenu cinq séances avec le comité de l'ASPV, dans le cadre de la task force. De nombreux travaux et contacts ont eu lieu par courriel et par téléphone.

### **Loi sur les professions de la psychologie**

Il ne fait aucun doute qu'une affaire importante traitée cette année a été en rapport avec les délibérations sur la loi psy menées au sein du Parlement. Elle a débuté par un hearing organisé en février 2010 par la CES-E (commission pour l'éducation et la science du Conseil des Etats), auquel les milieux intéressés ont participé. La Charte a dû se contenter d'envoyer un texte qui a été joint aux documents officiels de la commission.

En juin, le Conseil des Etats a débuté ses délibérations. Les motions minoritaires dans lesquelles certains membres du Conseil demandaient une modification de la loi, devant autoriser des personnes ayant un diplôme de sciences sociales autres que la psychologie à accéder à la formation postgrade en psychothérapie, n'ont eu aucune chance d'aboutir. En novembre, le Conseil national a débuté ses délibérations avec une audition de la Charte et de la FSP devant sa propre CES. La commission a pris ses décisions en janvier 2011. Ici encore, les motions minoritaires soutenues par la Charte n'ont pas obtenu de majorité. La commission demande au Conseil national d'approuver la loi, telle qu'elle l'avait été par le Conseil des Etats. La loi psy sera présentée au Parlement le 9 mars prochain.

En rapport avec toute cette démarche législative et en accord avec l'ASPV, nous avons établi et entretenu des contacts avec des parlementaires de différents partis. Nous avons demandé avant tout que, concernant la formation postgrade en psychothérapie, une clause d'équivalences soit incluse, offrant une alternative aux études de psychologie et telle qu'elle existe dans la plupart des cantons ; les deux Chambres du Parlement n'ont malheureusement pas donné suite à notre souhait. Nos interlocuteurs ont dit le comprendre, mais ils l'ont considéré comme mal adapté au système des filières académiques. Par contre, le Parlement a perçu comme plus évidente la simple analogie avec les études de médecine et leur approfondissement postgrade en psychiatrie/psychothérapie. Il reste qu'à l'avenir, en ce qui concerne la psychologie non médicale, seul un diplôme de psychologie donnera accès à la formation postgrade en psychothérapie. Lorsque nous avons souligné qu'il fallait que l'accès demeure possible en passant par les sciences humaines et sociales, on nous a répondu que la réforme de Bologne garantit cet aspect. Les diplômés de ces branches pourraient suivre une seconde filière (raccourcie) en psychologie ou pourraient, sur la base d'un bachelor en sciences humaines ou sociales, faire un master en psychologie, même si cela les contraint à 'rattraper' une partie du bachelor en psychologie. La majorité des parlementaires considère que l'on peut exiger des personnes souhaitant exercer la profession de psychothérapeute qu'elles suivent cette voie (on peut partir du principe qu'une majorité au sein du Conseil national se prononcera dans ce sens). En ce qui concerne les débats à venir, nous ne pouvons qu'espérer que nos demandes d'une définition plus précise de la formation postgrade en psychothérapie (chiffres concernant les différents 'piliers') et nos souhaits en rapport avec la réglementation transitoire (concernant les personnes qui n'auront pas encore terminé leur formation au moment de la mise en vigueur de la loi, probablement le 1.1.2013) seront entendus.

### **Autres affaires traitées par le comité**

La création d'une antenne suisse de la « Sigmund Freud Privatuniversität Wien », en collaboration avec la Charte, a été un thème important. Malheureusement, des délais sont intervenus et nous ne savons pas, à ce jour, quand la SFU va réaliser ce projet – elle l'a remis à plus tard pour des raisons d'ordre interne.

Nous souhaitons également mettre en place, en coopération avec la Donauuniversität Krems (Université du Danube, DUK), une filière postgrade de master qui serait venue compléter les filières de formation offertes par les institutions de la Charte. Nous avons renoncé à ce projet, après avoir constaté qu'il est beaucoup plus complexe qu'il n'avait semblé d'abord ; il ne pourrait être réalisé que dans des conditions qui transformeraient de manière trop importante le modèle de formation prôné jusqu'ici par la Charte. Le comité est parvenu à la

conclusion que tous ces changements ne devraient être introduits qu'une fois qu'ils deviendraient nécessaires du fait de la procédure d'accréditation qui sera exigée par la nouvelle loi psy. Nous pourrions y réfléchir lorsque ce moment viendra et envisager d'établir une filière qui conduirait à un titre de spécialiste de niveau universitaire.

Dans le cadre de l'AM de septembre, les représentantes de l'OFSP (Mesdames Gertsch et Stritt) ont présenté la procédure d'accréditation qui est prévue. De nombreuses questions demeurent ouvertes, mais des réponses plus claires devraient être trouvées en 2011. L'OFSP s'est fixé pour objectif d'être à même de recevoir les premières demandes d'accréditation dès le début 2013. Dans la mesure où elle s'est préparée en établissant une gestion de la qualité, la Charte est bien équipée pour faire face à cette démarche et pour servir d'interlocutrice compétente au moment où il s'agira de préciser la procédure. La commission scientifique et la commission pour la gestion de qualité ont organisé quatre colloques en 2010. La Charte a accompagné différentes démarches juridiques en rapport avec l'accord d'autorisations de pratique en vertu de la loi sur le marché intérieur. Ces démarches ont été couronnées de succès.

Nous avons cessé de publier la revue Psychotherapie Forum à la fin de l'année. La collaboration avec le Springer Verlag occasionnait des coûts trop élevés. C'est sans Springer que nous publierons à l'avenir cette revue sous forme open access sur le Web. Cet éditeur a par ailleurs refusé de nous céder ou de nous vendre le nom de la revue. Seule une collaboration sous licence nous aurait permis de conserver le nom, à des conditions inacceptables de notre point de vue. La nouvelle revue scientifique sera publiée en collaboration avec l'ÖBVP et la DVP, sous le titre de « Science psychothérapeutique » (Psychotherapie-Wissenschaft). Elle pourra être téléchargée sur Internet, à l'adresse [www.psychotherapie-wissenschaft.info](http://www.psychotherapie-wissenschaft.info). Le premier numéro sera envoyé sous forme imprimée à tous les abonnés et plus tard seulement à ceux d'entre eux qui le demanderont expressément. Nos trois groupements ont fondé une association d'éditeurs, l'association pour la science psychothérapeutique. Elle est présidée par Peter Schulthess. Font également partie du comité : Eva Mückstein (présidente de l'ÖBVP), Karin Reuter (présidente du DVP), Oskar Frischenschlager (responsable de la rédaction) et Mario Schlegel (responsable du portail Web). Nous avons également terminé à la fin de l'année la préparation d'un guide présentant les courants psychothérapeutiques représentés au sein de la Charte. Il peut être commandé sous forme imprimée ou peut être téléchargé en format pdf sur le site Web de la Charte. Référence : Schlegel M., Meier I., Schulthess P. (éds): Psychotherapien (existe en allemand seulement).

L'étude naturaliste de la pratique de la psychothérapie ambulatoire en Suisse est encore en cours, de manière réjouissante, même si le nombre de participants est moins élevé que prévu. Le délai d'admission pour de nouveaux traitements psychothérapeutiques a été écoulé à la fin 2010. Deux articles à ce sujet ont été publiés en cours d'année (dans le Psychotherapie Forum ainsi que dans l'International Journal for Psychotherapy [E et D]). L'étude a été présentée dans le cadre du congrès IFP, par Margit Koemeda et Peter Schulthess, qui l'ont également présentée à Vienne et à Skopje. D'autres présentations sont prévues pour l'an prochain (entre autre au congrès SPR de Berne). Le groupe responsable prépare actuellement la publication finale, qui sera faite d'une part sous forme de contributions à des revues de renom et, d'autre part, sous forme de livre. Le projet doit être terminé à la fin 2012. Nous avons participé à deux procédures de consultation : révision de la réglementation en matière de psychothérapie dans le canton de SG et conception de la prévention des troubles psychiques dans le canton de ZH.

### **Perspectives pour 2011**

Nous sommes bien sûr curieux de savoir comment le Parlement votera au sujet de la loi psy ; le scrutin final doit avoir lieu au cours de la session d'été. Mais même si notre principal souhait n'a pas été entendu – si nous n'avions pas tenté de le faire accepter, nous le regretterions. Nous allons demeurer en contact avec l'OFSP au sujet de la procédure d'accréditation. L'établissement d'une filière PTW en Suisse continue à nous intéresser et nous menons différents entretiens au sujet d'éventuelles coopérations. Mais nous voulons également tenter d'influer sur le contenu des filières de psychologie préparant à la formation postgrade en psychothérapie qui sont offertes par les universités suisses. Nous sommes curieux de savoir comment notre nouvelle revue en mode open access sera accueillie par les lecteurs. Tout le travail mentionné plus haut n'aurait pas été possible sans l'engagement de nombreuses personnes. Je remercie tous ceux qui se sont impliqués au niveau des différentes commissions et à celui de la PAP-S ; ils ont beaucoup contribué à ce que la Charte continue à évoluer.